

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 mars 2015 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens  
Mme Lise Charest  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Alexandre Zalac  
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**30-03-15**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**31-03-15**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2015**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**32-03-15**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2015**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**33-03-15**

**Formations des conseillers municipaux – FQM**

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que la directrice générale soit par la présente, autorisée à émettre un chèque au montant de 678.35 \$ toutes taxes en sus, libellé à l'ordre de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) et de procéder à l'inscription de la formation qui se tiendra en mars, avril et octobre 2015 et ayant pour thème « *Maîtrisez vos dossiers municipaux* », « *Communication avec les médias et avec les citoyens* » et « *Gestion financière municipale* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**34-03-15**

**Congrès annuel ADMQ – Inscription**

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la Municipalité que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 561.08 \$ taxes en sus, libellé à l'association des directeurs municipaux du Québec et constituant le paiement de l'inscription de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015.

Que la municipalité rembourse les dépenses, frais d'hébergement et autres frais inhérents sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**35-03-15**

**Modifications tarifaires - bac à ordures ménagères et bac de récupération**

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de procéder à l'ajustement tarifaire des articles 4.1 et 6.1 du règlement 208 concernant les taux de taxes pour l'année 2015. Cette modification du règlement ne modifie pas les dispositions dudit règlement 208. Par conséquent, l'ajustement de ces taux est conforme à la tarification par la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges. Ces modifications concernent les contribuables qui effectuent une nouvelle demande ou un remplacement de contenant.

À la section IV intitulée Tarif pour le bac à ordures ménagères

Article 4.1 L'article 4.1 du règlement 208 est modifié pour y remplacer le montant : «Qu'un tarif de 103,80 \$ soit fixé pour la vente des bacs de 240 litres pour la collecte des matières résiduelles» par «Qu'un tarif de **105,00 \$** soit fixé pour la vente des bacs de 240 litres pour la collecte des matières résiduelles».

À la section VI intitulée Tarif pour le bac de récupération

Article 6.1 L'article 6.1 du règlement 208 est modifié pour y remplacer le montant : «Qu'un tarif de 68.00 \$ soit fixé pour la vente des bacs de 360 litres destinés à la collecte sélective» par «Qu'un tarif de **74.15 \$** soit fixé pour la vente des bacs de 360 litres destinés à la collecte sélective».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**Re : Offre de concert – Orchestre à Vents du Suroît**

Considérant la réception d'une demande de contribution financière provenant de l'Orchestre à Vents du Suroît pour la saison estivale 2015, cet organisme demande un cachet forfaitaire pour un concert d'une durée d'environ une heure sur des emblématiques évoquant l'histoire et la culture des Amériques, de l'Europe de l'Est, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie. Cette demande est mise sous étude et analyse et le conseil prendra une décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FINANCES**

**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**36-03-15**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 102 675,07 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1500051 à C1500079	<b>82 625,24 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1500015 à L1500028	<b>9 976,66 \$</b>
Chèques de salaires nos D1500023 à D1500041	<b>10 073,17 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>102 675,07 \$</u></b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Dépôt des états financiers de l'exercice 2014**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des états financiers 2014 complétés par la firme Goudreau Poirier, comptables agréés.

**37-03-15**

**Renouvellement du mandat de la firme Goudreau Poirier pour 2015**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu à l'unanimité de reconduire le mandat de vérification comptable avec la firme Goudreau Poirier, comptables agréés, pour l'année 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**38-03-15**

**Remboursement de taxes**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à un montant de taxes payées en trop, un remboursement de 148.73 \$ soit effectué au matricule 3932 06 1865 0 000 0000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**GESTION DU TERRITOIRE**

**39-03-15**

**Demande de permission d'empiètement au-dessus de la voie publique – tubulures de la Sucrierie des Gallant inc. au-dessus du chemin St-Henri**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire s'assurer de la sécurité des usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire favoriser l'acériculture sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Gallant et qu'il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter la demande d'empiètement sur l'emprise de la voie publique par la tubulure (un tube) de l'érablière de la Sucrierie des Gallant aux cinq (5) conditions suivantes :

1. La tubulure doit avoir une hauteur de dégagement au-dessus du chemin Saint-Henri supérieure aux fils actuellement en place, en plus d'atteindre une hauteur minimale de 14,5 pieds lorsqu'à son extension maximum;
2. La tubulure doit respecter les modalités et normes qui pourraient être exigées par Hydro-Québec ou par une entreprise de télécommunication utilisant les poteaux en place ;
3. La municipalité se dégage de toute responsabilité (bris, dommages, etc.) ;
4. Les poteaux devront être installés sur les terrains du requérant et être maintenus en bon état en tout temps ;
5. La municipalité se réserve le droit de demander, aux frais du propriétaire de l'installation, l'enlèvement, la modification ou le déplacement de l'installation advenant qu'elle nuise à la circulation, qu'elle pose un risque pour la sécurité publique, ou lors de la réalisation de travaux par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## LOISIRS, SPORT & CULTURE

**40-03-15**

### **Activité culturelle familiale**

Concernant la réalisation d'événements spéciaux pour les jeunes, dans l'entente de services avec le Réseau Biblio CQLM, la bibliothèque bénéficie d'une subvention égale à 25% du prix d'une animation de son choix incluant les frais de déplacement et les taxes, notamment pour l'année 2015, la directrice générale désire vous soumettre un projet de spectacle pour tous les groupes d'âge, un spectacle de magie avec le magicien Carl Pellerin pour le samedi 4 avril 2015 de 13 h 30 à 14 h 15, au Centre, au coût total de 528.89 \$ et représentant un montant de 396.67 \$ après remise de la subvention.

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers que ce projet de spectacle familial «*L'heure magique*» soit tenu dans les locaux de la municipalité, tel que présenté par notre directrice générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**41-03-15**

### **Dossier Enbridge – projet d'inversion de la canalisation 9B – appui à l'Office national de l'énergie (ONÉ) pour demander d'effectuer des tests hydrostatiques**

**ATTENDU QU'**il est dans le pouvoir de l'ONÉ de demander à Enbridge d'effectuer des tests hydrostatiques sur la canalisation 9B;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur que des tests hydrostatiques soient effectués sur la canalisation 9B;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil jugent à propos que la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur signifie son désir que de tels tests soient faits :

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de signifier à M. Peter Watson, président de l'Office national de l'énergie (ONÉ), notre souhait qu'Enbridge effectue des tests hydrostatiques sur la canalisation 9B avant que les travaux d'inversement des flux soient faits sur tout le réseau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Points d'information**

- 1.
- 2.

### **Période de questions**

- Mme Katherine Massam dépose un document au conseil municipal et leur demande d'adopter une résolution afin d'exiger à l'Office Nationale de l'Énergie (ONÉ) qu'ils effectuent des essais hydrostatiques sur toute la canalisation, Enbridge 9B afin de nous garantir qu'il n'y aura pas de fuite au moment de la mise en service.

**42-03-15**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de lever la séance à 20 h 27.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 27.

---

Jean Lalonde, maire

---

Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière